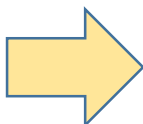




LE MARIAGE DES LUMIÈRES

Entre éclairage naturel et éclairage artificiel

Formulaire d'inscription au Mariage des lumières
14 novembre 2013 - Chevigny Saint-Sauveur (21800)

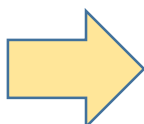


Vous pouvez directement en ligne vous inscrire et régler par CB à cette adresse : <http://www.lux-editions.fr/>

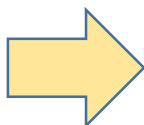
Le présent formulaire, pour valoir inscription, doit-être envoyé :

- par mail à l'adresse suivante : vjauson@lux-editions.fr
- Par courrier au 17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris Cedex 16

Date limite de réception : 31 octobre 2013



Le mariage des lumières est une journée éligible à la formation continue, pensez à vous renseigner auprès de votre employeur



Le programme de la journée est disponible [ici](#)

INSCRIPTION AU MARIAGE DES LUMIERES

(Merci de remplir un bulletin par participant)

Prénom

Nom

Société

Adresse professionnelle du participant

.....

Code Postal

Ville

Pays

Profession

Email

Numéro de téléphone

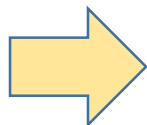
Comment connaissez-vous le mariage des lumières ?

.....

Site Web

Adresse de facturation (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus)

.....



Veillez cocher la formule choisie

- Je participe à la journée du 14 novembre « Mariage des Lumière » 90 € HT
- Je souhaite participer à la visite de l'usine offert**
- Je souhaite participer à la visite de la cave offert**

**** Attention : Le nombre de place est limité. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée**

TVA (19,6 %)..... 17,64

TOTAL..... 107, 64 € TTC

Veillez lire attentivement

Règlement par un OPCA

Si le client souhaite que le règlement soit émis par un OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le 14 novembre 2013 et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si la Société LUX n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA avant le 14 novembre 2013, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la journée.

Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par la Société LUX après demande écrite du client accompagnée d'un relevé d'identité bancaire original.

Païement

Le prix total de la journée devra être versé avant le 14 novembre 2013. (Voir les conditions générales de vente*).

- Paiement en ligne par CB.
- Par chèque (ci-joint) à l'ordre de la Société LUX.
- Par virement - RIB 30004/00892/00010174537/21 DOM BNPPARB PARIS ASSOC FOND

**Le Centre de Formation et de Perfectionnement en éclairage (CFPE) de la Société d'éditions et de formation LUX est déclaré au service de la Formation professionnelle de la région Ile-de-France sous le numéro 11 75 33415 75.*

Cette journée donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue (convention de formation, facture détaillée). Une attestation d'assiduité sera délivrée aux participants à l'issue de la journée.

Conditions d'inscription

Seules les demandes d'inscription faites par mail, par courrier ou via le site Internet www.lux-editions.fr seront prises en considération. Le prix total de la journée devra être versé avant le début de la session. Pour les inscriptions via le site Internet www.lux-editions.fr, la totalité du prix devra être réglée à la commande.

Retard de paiement : les pénalités de retard sont calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif, au taux de trois fois le taux d'intérêt légal applicable à la date d'exigibilité de la dette, plus les taxes.